

SYNDICAT MIXTE DU SCOT CŒUR DU FAUCIGNY

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL

Du Mercredi 28 Novembre 2018

Vougy

SOMMAIRE

Approbation du Compte-rendu de la dernière séance

Communications

Porter à Connaissance des services de l'Etat (note d'enjeux).
Retour sur les commissions Thématiques.
Relevé de décision du Président.

Relevés de décisions du Bureau

Avis sur le PLU Arbusigny
Avis sur le PLU Burdignin
Avis sur le PLU Peillonex

Délibérations

1. Débat d'Orientations Budgétaires 2019
Rapporteur : M. Le Président
2. Indemnité du Trésorier
Rapporteur : M. Le Président
3. Date et lieu du prochain conseil
Rapporteur : M. Le Président

Questions orales

L'an deux mille dix-huit le Vingt-huit Novembre, à dix-neuf heures, le comité syndical s'est réuni en séance ordinaire et publique, à la Mairie de Vougy, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Président.

Date de convocation : le 20 Novembre 2018
Nombre de délégués en exercice : 57 / Quorum 29

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 28 NOVEMBRE 2018

Syndicat Mixte du SCoT Cœur du Faucigny

Siège : 44 Place du Village - 74130 FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Saillet – 74250 FILLINGES

contact@coeurdufaucigny.com

Nombre de délégués présents : 39
Nombre de délégués donnant pouvoir : 0
Nombre de délégués votants : 39

Présents : Mesdames/Messieurs: Fabienne SCHERRER, Gilles SAUTHIER, Laurent DETRAZ, Jocelyne VELAT, Bernard CHATEL, Léon GAVILLET, Chantal BEL, Carole BUCZ, Bruno FOREL, Laurette CHENEVAL, Roland PINGET, Daniel TOLETTI, Jean-Pierre MERMIN, Jean-Louis TEMIL, Stéphane VALLI, Lucien BOISIER, Annick VAZQUEZ YANEZ, Dominique JIMENEZ, Claude SERVOZ, Gilles ANCRENAZ, Jean Paul GUIGNARDAT, Sandrine TRINCAT, Marc CHUARD, Loetitia CHABOUD, Alain SOLLIET, Yves MASSAROTTI, Régine REMILLON, Alain CIABATTINI, Elodie RENOULET, , Philippe MAUME, Michaël MANIGLIER, Pascale HEPP, Roland LAVERRIERE, Valérie LANOVAZ DETURCHE, Daniel BARBIER, Pierre MONATERI, André PUGIN, Jean-François CICLET, Jean-Louis COCHARD.

Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames/Messieurs, Christine CHAFFARD, Nadine PERINET, GIANNI GUERINI, Louis FAVRE, Patrick CHARDON, Marielle DURET, Daniel REVUZ, Jacqueline JACQUET

Délégué donnant pouvoir : /

Assistent : Jean François BOSSON, Joël BUCHACA,

Monsieur Philippe MAUME, est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président constate que le Quorum est atteint et ouvre la réunion du Comité Syndical à 19 h 10.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE DU SYNDICAT

Le compte rendu de la séance du comité syndicat en date du 12 Septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATION

I. Porter à connaissance des services de l'Etat.

Monsieur le Président remercie Laurent Kompf et Georges CHAMOIX des services de la Direction Départementale des Territoire. L'État est le garant de l'application des lois, de la cohésion sociale et territoriale et du respect des engagements communautaires sur le territoire national.

Dans ce cadre, lors de l'élaboration des documents d'urbanisme, le représentant de l'État dans le département "porte à la connaissance" de l'établissement maître d'ouvrage, les informations "nécessaires à l'exercice de leur compétence en matière

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 28 NOVEMBRE 2018

Syndicat Mixte du SCoT Cœur du Faucigny

Siège : 44 Place du Village - 74130 FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Sallet – 74250 FILLINGES

contact@coeurdufaucigny.com

d'urbanisme" et "les études techniques nécessaires à l'exercice par les collectivités territoriales de leur compétence en matière d'urbanisme dont dispose l'Etat, notamment les études en matière de prévention des risques et de protection de l'environnement."(cf articles L132-2 et R132-1 du code de l'urbanisme).

Le PAC du se poursuit pendant toute la durée de la réalisation du document. Il est donc susceptible de mise à jour.

Les élus réaffirment l'importance d'une étroite coopération avec les services de l'état. Ils souhaitent échanger régulièrement dans une démarche partenariale.

Le Porter à Connaissance sera remis officiellement fin février. Il s'agit ce soir de retracer les premiers enjeux sans s'appesantir sur les aspects formels règlementaires.

Présentation Powerpoint en ligne sur le site www.coeurdufaucigny.com

Les premiers éléments de diagnostics font ressortir le lien très fort avec le Pays Rochois et son interdépendance avec la Métropole genevoise. Il y a 10 000 frontaliers sur le territoire et les secteurs Gare Marignier Bonneville et Reignier vont jouer un rôle déterminant dans les perspectives d'aménagement de nos territoires.

Le territoire connaît des échanges importants avec le bassin clusien notamment concernant la mobilité, l'industrie ou encore le commerce.

Concernant la croissance démographique, il y a des communes qui ont des croissances négatives. Il s'agira de comprendre ces mécanismes. Aujourd'hui, il y a 37300 logements sur le territoire avec une progression relative du logement collectif. Fabien SCHERRER interroge les services de l'Etat sur leur définition du collectif. Cela comprend tout ce qui n'est pas maison individuel.

Il y a une moyenne globale de 9,93 % de logements sociaux. Les communes n'ont cependant pas toutes les mêmes obligations. Une réflexion à l'échelle du cœur du Faucigny pourrait utilement être abordée.

Par ailleurs, une réflexion sur les équipements publics nécessaires liés à cette augmentation de population est à anticiper.

Dans le secteur de l'emploi et le développement économique, il y a une forte part de l'industrie qui devra être associée dans nos réflexions.

Le diagnostic des services de l'Etat fait ressortir qu'il y a 63 Zones d'Activités Economique mais la définition (2 entreprises) n'est pas révélateur, il faudra affiner, hiérarchiser ce qu'est vraiment une ZAE.

La question du commerce est primordiale pour le développement de notre territoire car l'évolution des modes de vie et de consommation ont profondément changé notre rapport à l'acte d'achat. De manière caricaturale, le premier magasin de proximité c'est le Smartphone. Il s'agira d'approfondir la concertation avec les différents acteurs du commerce. Monsieur le Président indique qu'il existe un outil au niveau du SCoT sur lequel nous pourrions nous appuyer, le Document d'Aménagement Artisanal et

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 28 NOVEMBRE 2018

Syndicat Mixte du SCoT Cœur du Faucigny

Siège : 44 Place du Village - 74130 FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Sallet – 74250 FILLINGES

contact@coeurdufaucigny.com

Commercial (DAAC) fixant entre autre, les objectifs et orientations d'implantation des commerces de périphérie et de centre-ville. Cela pourrait être pour nous davantage de un atout qu'une contrainte.

La consommation d'espace n'est pas l'alpha et l'oméga du projet. Cela doit être une résultante. Aujourd'hui par exemple, le SCoT des Trois vallées phase cette consommation. Le SCoT n'est pas autoportant. Il doit pouvoir ce décliner dans les PLU.

L'armature urbaine sera redéfinie mais les trois gares vont polariser des organisations. Les rabattements seront à étudier plus précisément pour en comprendre les logiques. Joël BUCHACA a fait un sondage empirique sur l'élément déclencheur qui conduit un individu à prendre un Transport en Commun. Le temps de parcours est le critère déterminant.

Jean Louis TEMIL évoque l'importance d'offrir les conditions favorables à la mise en place du télétravail. S'il y avait une baisse de 8% du trafic au niveau de la douane de Vallard, une étude Suisse montre qu'il n'y aurait plus de bouchon.

La répartition géographique entre le lieu de travail et le lieu de résidence est primordiale. Réduisons par exemple la taille des unités de production pour les rapprocher des lieux de vie.

L'importance des problématiques liées aux questions environnementales et l'ambition de transition des territoires devront faire résonance avec les politiques sectorielles portées par les communautés de communes (PCAET, PAEC...). D'autre part, la question relative à l'adéquation ressource en eau et le projet politique (agricole, économique, accueil de population...) sera à étudier avec la plus grande attention.

Pour construire cette quatrième génération de SCoT, il s'agira de différencier territoire de décision et territoire de réflexion, de s'appuyer largement sur les acteurs des territoires, de faire de la consommation de l'espace une résultante et conjuguer les dimensions pour construire ce projet. Il ne s'agit en aucun cas de faire l'addition des trois SCoT historiques.

II. Retour sur les commissions thématiques

Premier élément de la commission Thématique Agricole.

- Des cartographies des terres cultivées par typologie précise nous conduisent à nous questionner sur la définition des terres agricoles stratégiques
- Le territoire à un potentiel agricole diversifié
- L'Agritourisme est une carte à jouer
- La question du lieu d'hébergement des agriculteurs a été soulevée.

Premier éléments de la commission Economie Commerce Artisanat.

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 28 NOVEMBRE 2018

Syndicat Mixte du SCoT Cœur du Faucigny

Siège : 44 Place du Village - 74130 FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Sallet – 74250 FILLINGES

contact@coeurdufaucigny.com

- Une demande forte de terrain de la part des entrepreneurs
- Une industrie prépondérante polarisée autour de Bonneville
- Une zone emblématique, Findrol
- Des services mutualisables à développer dans les ZAE
- La question des Installations de Stockage des Déchets Inertes comme enjeux
- Importance de trouver des complémentarités avec les territoires voisins (Eco, Commerce)
- L'intégration de la dimension numérique du commerce et de l'économie

III. Relevé de décisions du Président.

I°/ Marché relatif à l'Etude environnementale et l'Etat initial de l'Environnement.
Le Marché a été notifié à la société MTDA pour un montant de 38 505 € HT. La prestation comprend un accompagnement sur le volet environnemental tout au long de la procédure avec un Etat Initial de l'Environnement (EIE), la déclinaison de la hiérarchie des normes et l'Evaluation Environnementale du projet de SCoT dans sa globalité.

II°/ Recrutement à partir du 7 Janvier 2019 de Madame Florence LACHAT pour une durée d'un an.

IV. Relevé de décisions du Bureau.

Avis sur le PLU d'Arbusigny.

Les membres du bureau considèrent que le projet de PLU arrêté par la commune de d'Arbusigny s'inscrit en compatibilité avec le SCoT Arve et Salève.

Avis sur le PLU de Peillonex.

Les membres du bureau considèrent que le projet de PLU arrêté par la commune de Peillonex s'inscrit en compatibilité avec le SCoT des 3 Vallées.

Avis sur le PLU de Burdignin.

Le projet de PLU arrêté de la commune de Burdignin ne s'inscrit pas en compatibilité avec le SCoT des 3 Vallées uniquement sur la rupture de la connexion écologique qui s'opère au niveau du secteur de Pré Rond.

Ils attirent par ailleurs l'attention de la commune sur les conséquences du classement des Espaces de Bon Fonctionnement des cours d'eau en Espaces boisés Classés.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1. *Débat d'Orientation Budgétaires* *Rapporteur : M. Le Président*

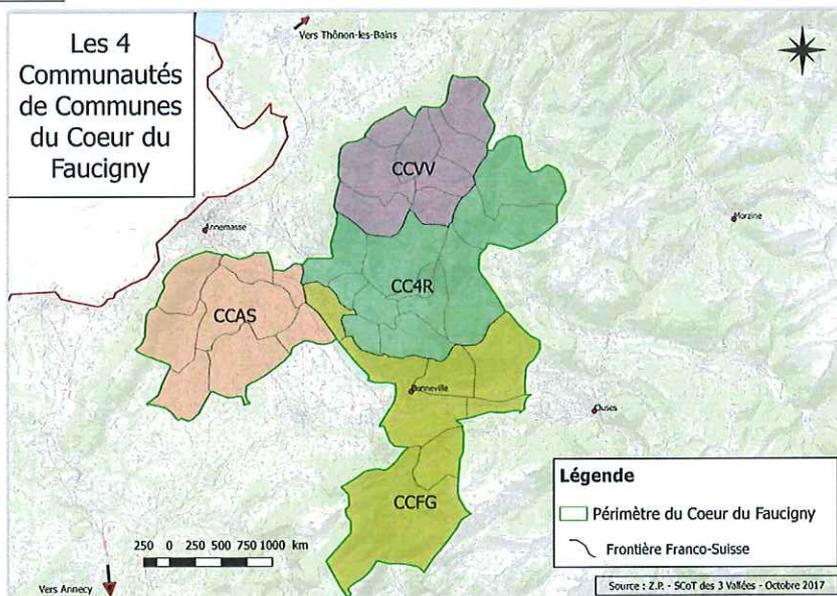
Ce débat s'inscrit dans le cadre de la Loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République. Il doit être organisé afin de préparer l'examen du Budget Primitif prévu fin janvier prochain. Il permet de définir les orientations budgétaires pour l'année 2019.

Par ailleurs, conformément aux dispositions introduites par l'article 107 de la Loi NOTRe, le débat d'orientations budgétaires doit désormais s'appuyer sur un rapport. Ces règles sont également applicables aux syndicats mixtes fermés.

Les orientations budgétaires proposées au Comité Syndical s'inscrivent comme suit.

Rapport d'Orientations Budgétaires 2019

1. Eléments de contexte : économique, social, budgétaire, évolution de la population etc...



- 34 communes,
- 4 Communautés de Communes
- 73 778 habitants au 1^{er} Janvier 2016
- 446 km²

2. Principales dépenses budgétaires.

- L'amortissement,
- Le salaire du personnel
- Les indemnités des élus correspondantes.
- La protection et le conseil juridique,
- Lancement des premières études

3. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 28 NOVEMBRE 2018

Syndicat Mixte du SCOT Coeur du Faucigny

Siège : 44 Place du Village - 74130 FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Sallet – 74250 FILLINGES

contact@coeurdufaucigny.com

FONCTIONNEMENT				
Dépenses				
	BP 2018	Pré CA 2018	DOB 2019	Variation
011 Charges à caractère général	30 000,00 €	26 000,00 €	30 000,00 €	0%
012 Charges de personnel	60 000,00 €	59 000,00 €	110 000,00 €	45%
65 Autres charges de gestion courante	39 000,00 €	38 000,00 €	39 000,00 €	0%
022 Dépenses imprévues	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	0%
023 Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
042 dotations aux amortissements	55 000,00 €	53 815,02 €	55 000,00 €	0%
TOTAL fonctionnement	186 000,00 €	176 815,02 €	236 000,00 €	21%
Recettes				
002 Résultat reporté	4 191,79 €	4 191,79 €	9 184,98 €	54%
74 Dotations subventions et participations	181 808,21 €	181 808,21 €	226 815,02 €	20%
70878 - par d'autres redevables	0		0	
TOTAL	186 000,00 €	186 000,00 €	236 000,00 €	21%

INVESTISSEMENT				
Dépenses				
	BP 2018	Pré CA 2018	DOB 2019	Variation
001 Deficit reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
020 Dépenses imprévues	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0%
20 Immobilisation incorporelles	148 232,77 €	25 000,00 €	199 055,79 €	26%
21 Immobilisations corporelles	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0%
TOTAL	158 232,77 €	25 000,00 €	209 055,79 €	24%
Recettes				
001 - résultat d'investissement reporté	91 032,77 €	91 032,77 €	143 755,79 €	37%
10_1068 Affectation de résultat - FCTVA	12 200,00 €	11 908,00 €	10 300,00 €	-18%
021 Virement section fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
013 Subventions d'investissement reçues	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	
040 Opérations d'ordre (amortissement)	55 000,00 €	53 815,02 €	55 000,00 €	0%
TOTAL	158 232,77 €	168 755,79 €	209 055,79 €	24%

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 28 NOVEMBRE 2018

Syndicat Mixte du SCoT Cœur du Faucigny

Siège : 44 Place du Village - 74130 FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Sallet – 74250 FILLINGES

contact@coeurdufaucigny.com

Communauté	Clef de répartition 2019 envisagée
CC4R	25 %
CCVV	10 %
CCAS	25 %
CCFG	40 %

Elle sera appelé sur l'article 74, « dotations subventions et participations » d'un montant estimé à 226 815,02 €

4. Montant du budget consolidé (et des budgets annexes)

Le montant consolidé en fonctionnement s'élève à 236 000 €

Le montant consolidé en investissement s'élève à presque 210 000 €

5. Crédits d'investissement et capacité de fonctionnement :

Le Syndicat dispose d'une capacité de fonctionnement faible avec un résultat reporté N-1 de l'ordre de 10 000 €

La capacité d'investissement 2019 est le produit du résultat reporté N-1 (près de 145 000 €), du FCTVA (10 300 €) et des amortissements (55 000 €); elle s'élève donc à près de 210 000 €

6. Niveau d'endettement de la collectivité

Son niveau est nul, le syndicat n'a aucun encours de prêt.

7. Capacité de désendettement

Le syndicat mixte n'a pas vocation à contracter d'emprunts.

8. Niveau des taux d'imposition

Le Syndicat mixte tire ses ressources de la participation des collectivités adhérentes. Il ne lève pas d'impôts.

9. Effectifs de la collectivité et charges de personnel.

Le Syndicat mixte est constitué d'un agent à temps plein. En 2019, un agent supplémentaire va intégrer l'équipe/ Le syndicat a une convention de partenariat avec la Communauté de Communes des 4 Rivières pour la réalisation des prestations administratives (locaux, copieur...) et comptables (enregistrement facture, paye...).

M. le Président ouvre le débat d'orientations budgétaires.

Plus aucune question n'étant posée, M. le Président clôt le débat d'orientations budgétaires.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 11/12/2018

2. Indemnité au Trésorier **Rapporteur : M. Le Président**

L'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 prévoit la possibilité pour les Communes et Etablissements Publics Locaux de verser au Comptable une indemnité de conseil. Cette indemnité est calculée en fonction d'un barème basé sur la moyenne des dépenses réelles des trois dernières années auquel est appliqué un pourcentage fixé par délibération.

Mme. Catherine BAUD qui assume cette mission de Trésorière a par courrier en date du 19 Novembre dernier, sollicité le versement de cette indemnité.

Le montant maximal qui peut être versé (100 %) est de 142.07 € Brut.

Le comité Syndical du SCoT Cœur du Faucigny, après avoir délibéré à l'unanimité fixe le taux de l'indemnité de Mme. Catherine BAUD, responsable de la trésorerie de Saint Jeoire à 100 %.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 11/12/2018

3. Date et lieu de la prochaine réunion du comité Syndical **Rapporteur : M. Le Président**

Il est proposé que le prochain comité syndical du SCoT cœur du Faucigny se déroule :

Le Mercredi 23 Janvier 2019 à 19 h à Reignier.

(Sous réserve de disponibilité de la salle)

Le Comité Syndical du SCoT cœur du Faucigny en prend acte

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 11/12/2018

QUESTIONS ORALES

Néant

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour, Bruno FOREL, Président du SCoT cœur du Faucigny, lève la séance à 21 h 10

Faucigny, le 24 Janvier 2019
Bruno FOREL,
Président



COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 28 NOVEMBRE 2018

Syndicat Mixte du SCoT Cœur du Faucigny

Siège : 44 Place du Village - 74130 FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Sallet – 74250 FILLINGES

contact@coeurdufaucigny.com